FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

HYGIA RENOVANT

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT	HYGIA RENOVANT
CODE DU PRODUIT	058
DESCRIPTION/EMPLOI	Lessive pour la vaisselle

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR	Christeyns NV	WEBSITE	www.christeyns.com
ADRESSE	Afrikalaan 182 9000 GENT	E-MAIL	info@christeyns.be
TEL	+32 (0)9/ 223 38 71		
FAX	+32 (0)9/ 233 03 44		

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON Belgique: +32.70.245.245
CENTRE ANTI-POISON France: +33 45.42.59.59 Orfila (INRS)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉCLARATION DES PRODUITS DANGEREUX

NOM	NUMÉRO ° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Disilicate de sodium	1344-09-8	215-687-4	<= 15 %	Xi	R38, R41
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	>= 30 %	C	R35
alcool, C12-18, éthoxylé propoxylé	69227-21-0	/	<= 5 %	Xi, N	R38, R50

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX	Provoque de graves brûlures
RISQUE(S) SPÉCIFIQUE(S)	Attaque de nombreux métaux.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11
INGESTION	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin
CONTACT AVEC LES YEUX	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin
CONTACT AVEC LA PEAU	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin
INHALATION	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

5. LE FEU COMBAT DES MESURES

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S)	En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau
PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ	/
RISQUES SPÉCIAUX	La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe.. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit
EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser
PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Combler la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage
CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, et puis rincer avec beaucoup d'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler

STOCKAGE: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Le sol doit être résistant aux produits alcalins

MATIÈRE(S) À ÉVITER: acides forts. métaux légers. Beaucoup de matières organiques

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION: Natriumhydroxide: TLV-ceiling = MAC-ceiling = OES-STEL = VME-8h : 2 mg/m3 = 2 ppm

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives

PROTECTION DES MAINS: des gants en PVE, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent)

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS.
Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ: Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465)

PROTECTION DES YEUX: lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166)

MESURES HYGIÉNIQUES: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME: poudre

ODEUR: irritante

COULEUR: brun / blanc

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH: 12.7 ± 0.5 (1 %)

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ): Non applicable

DENSITÉ: 878/898 ± 100 g/l

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Le produit est stable

CONDITIONS À ÉVITER: l'air humide

MATIÈRE(S) À ÉVITER: acides forts. métaux

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX
En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux

EFFETS AIGU DE PEAU: Provoque de graves brûlures

EFFETS AIGU DES YEUX: Corrosion aiguë des yeux

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE: Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures

12.INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

DÉCOMPOSABILITÉ BIOLOGIQUE: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

BIOACCUMULATION: Inconnu

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique

LC50 (POISSON): Hydroxide de sodium: LC50 96hrs (gambusia affinis): 72 mg/l (pH >10)

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux. Evacuer comme déchet dangereux

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

HYGIA RENOVANT

NUMÉRO UN	3262
Voies terrestres (route/rail: ADR/RID)	
CLASSE	8
GROUPE D'EMBALLAGE	II
NOM D'EXPEDITION	Solide inorganique corrosif, basique, n.s.a. (hydroxide de sodium)
SYMBOLE ADR	N°8
VOIES MARITIMES (IMDG)	
CLASSE	8
GROUPE D'EMBALLAGE	II
NOM D'EXPEDITION	Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s. (sodium hydroxide)
POLLUANT MARIN	non

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER

C - Corrosif

COMPOSANT(S) DANGEREUX:

Hydroxyde de sodium

PHRASES R	R35 - Provoque de graves brûlures.
PHRASES S	S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS SELON 648/2004/EEG

<5%	agents de surface non-ioniques
15-30%	phosphates

16.AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

PHRASES R	R35 - Provoque de graves brûlures. R38 - Irritant pour la peau. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

.